

ce que je veux dire. Nous devons nous assurer que les projets sont conçus avec soin. S'ils le sont, on les assistera.

M. WRIGHT: Songe-t-on à centraliser en un même lieu les recherches au sujet du cancer?

L'hon. M. MARTIN: On ne croit pas que ce soit opportun, car il peut arriver que diverses personnes se livrent en diverses parties du pays et même du monde à des recherches sur tel ou tel aspect du cancer. Par nature, les recherches se prêtent aux superpositions, à la répétition des expériences en prévision d'une solution plus rapide après étude vaste et approfondie dans un certain domaine. On ne croit donc pas que la centralisation des recherches soit une garantie de résultats efficaces.

(Le crédit est adopté.)

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE—SUBVENTIONS DIVERSES

798. Subvention à l'Association canadienne de paraplégie, \$15,000.

M. FULTON: Je suis fort aise qu'on ait ajouté une telle subvention aux crédits supplémentaires. J'en ai fait mention il y a deux ans, lors de la première visite du président de l'association.

L'hon. M. MARTIN: C'est un homme très aimable.

M. FULTON: Oui M. John Counsel est un homme vraiment aimable, dont les réalisations sont extraordinaires. Bien qu'à ses débuts l'organisme ne se soit intéressé exclusivement qu'aux anciens combattants, on vient d'en étendre les avantages aux civils. C'est pourquoi la subvention a été consentie, si je ne m'abuse. Le ministre me reprendra s'il y a lieu.

L'hon. M. MARTIN: C'est exact.

M. FULTON: J'en suis heureux. Je remercie le Gouvernement puisqu'à mon avis l'association accomplit un travail digne des plus grands éloges.

(Le crédit est adopté.)

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

694. Traitements et dépenses imprévues de la Commission—Crédit supplémentaire, \$29,180.

M. GREEN: Il est un point que je voudrais signaler en ce qui concerne ce crédit. Qui est le ministre?

L'hon. M. MARTIN: C'est moi qui suis responsable pour l'instant. J'espère que vous ne mettrez pas ma science à trop rude épreuve. Il s'agit surtout de traitement.

[L'hon. M. Martin.]

M. KNOWLES: Et de dépenses imprévues. Le ministre est spécialiste des imprévus.

M. GREEN: Je crois que je vais attendre.
(Le crédit est adopté.)

SERVICE LÉGISLATIF

Chambre des communes—

736. Administration générale—Budget du greffier—Crédit supplémentaire, \$108,000.

M. FULTON: A l'égard du crédit affecté à l'administration générale, j'ai quelques brèves observations à formuler au sujet des changements survenus récemment dans le classement des employés de la Chambre des communes. Le secrétaire d'Etat a présenté une motion tendant à donner un caractère permanent à certains emplois surnuméraires. On a aussi rendu, je crois, un décret du conseil autorisant un certain nombre de titularisations à ces postes. A ce moment-là je me suis enquis auprès de Son Honneur l'Orateur du nombre d'employés de la Chambre des communes en général, d'employés permanents, d'employés surnuméraires en service continu et d'employés sessionnels surnuméraires. J'ai aussi demandé combien de ces employés avaient servi outre-mer et au Canada et combien n'avaient pris aucun service durant l'une ou l'autre guerre. J'ai ensuite demandé le même renseignement à l'égard des employés surnuméraires qui ont été titularisés.

Mes observations cet après-midi porteront surtout sur l'embauchage d'anciens combattants et la préférence accordée à ces derniers. Voici, si l'on me le permet, la question 6 qui est typique:

Combien de postes à la Chambre des communes, qui sont passés de la catégorie temporaire à la catégorie permanente, au moyen d'une résolution adoptée par la Chambre le 3 mai, sont occupés par des gens

- a) qui ont servi outre-mer?
- b) qui ont servi au Canada?
- c) qui n'ont pas pris de service?

Voici la réponse:

Des 135 personnes du sexe masculin occupant des emplois temporaires à service continu et mentionnées à 2 b), environ 107 occupent des emplois permanents d'après le nouveau classement; de ces 107 personnes, 43 ont servi outre-mer; 5 ont servi au Canada; 59 n'ont pas servi ni dans une guerre ni dans l'autre.

On voit donc que 48 de ces gens ont servi au Canada ou outre-mer tandis que 59 n'ont servi ni dans l'une ni dans l'autre guerre. Il s'agit de nouveaux emplois. On peut dire que plus de la moitié des gens nommés à ces emplois permanents n'ont fait aucun service militaire. C'est là, monsieur le président, une question très complexe; j'étudie depuis longtemps cette réponse mais je ne comprends